PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2026
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

La réunion a débuté le 21 mai 2026 à 19h00 sous la présidence du Président, Monsieur COLLART François.

Membres présents :
Madame BAUDIER Sabine - Monsieur BOUVEROT Roland - Madame CHOCARDELLE Brigitte - Monsieur COLLART François - Monsieur GALICHET Jean Luc - Monsieur HEINIMANN Didier - Madame HUVET Odile - Monsieur JESSON Jacques - Monsieur LAPIE Thomas - Monsieur LECLERE Jean Baptiste - Monsieur LEROY Sébastien - Madame MODE Sylvie - Monsieur MORAND Olivier - Madame PAQUOLA Antonia - Madame PIERRE DIT MERY Armelle - Madame SARIDJAN Rose Monde - Monsieur TESTI Christophe - Monsieur WAXIN Rodrigue

Membres absents représentés :

Monsieur BONNET Jacques	Pouvoir donné à M COLLART François
Madame CAPRON Chantal	Pouvoir donné à Mme SARIDJAN Rose Monde
Monsieur CARBONI Christian	Titulaire de M TESTI Christophe
Monsieur GIBONI Arnaud	Pouvoir donné à M GALICHET Jean Luc
Madame GILHARD Murielle	Pouvoir donné à M HEINIMANN Didier
Monsieur HERMANT Jacky	Titulaire de Mme MODE Sylvie
Monsieur LAMBERT Georges	Pouvoir donné à Mme BAUDIER Sabine
Madame MAUCLERT Gabrielle	Pouvoir donné à M JESSON Jacques
Monsieur OUDIN Jean Noël	Pouvoir donné à M MORAND Olivier
Monsieur SOUDANT Olivier	Pouvoir donné à Mme PIERRE DIT MERY Armelle
Madame TOURNEUR Laurence	Pouvoir donné à M BOUVEROT Roland

Membres excusés :
Monsieur CHAPRON Alain - Madame LAURENT Marie Claire - Monsieur PERARD Antoine - Madame RICHARD Nadine

Secrétaire de séance : Madame Odile HUVET
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- Adoption du PV du Conseil Communautaire du 23 avril 2026
2026_42 - Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal et des Budgets Annexes
2026_43 - Affectation des résultats 2025 définitif
2026_44 - Désignation des délégués de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)
- Questions diverses

Adoption du PV du Conseil Communautaire du 23 avril 2026

A l'unanimité

2026_42 - Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal et des Budgets Annexes

La Communauté de Communes de la Région de Suippes gère sept budgets relevant des nomenclatures M57, M49 et M4, qui présentent pour chacun d'eux un Compte Financier Unique intégrant l'ensemble des mouvements de l'exercice 2025. Ce document, accompagné d'un rapport annexé, renforce la transparence et la lisibilité des finances locales en mettant en valeur les données comptables et budgétaires pour éclairer les assemblées délibérantes.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). **Chaque budget fait l'objet d'un CFU.**

Le budget principal

L'exécution du budget principal y compris les reports et les restes à réaliser est arrêtée à la somme de 11.952 387,39 € en recettes et 14.119.374,59 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 8.130.918,06 € en recettes et 4.915.343,48 € en dépenses et dégagent **un résultat excédentaire de la section de 3.215.574,58 €.**

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 3.229.945,33 € et les dépenses à 2.889.843,91 € soit **un résultat excédentaire de la section de 340.101,42 €.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est excédentaire de 2.166.986 €.**

Compte Financier Unique Budget principal		**Dépenses**	**Recettes**	**Solde (+ ou-)**
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	4 915 343,48 €	5 406 233,17 €	490 889,69 €
	Résultats antérieurs reportés		2 724 685,09 €	2 724 685,09 €
	Résultat à affecter	*4 915 343,48 €*	*8 130 918,26 €*	*3 215 574,78 €*
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	2 889 843,91 €	3 035 133,16 €	145 289,25 €
	Solde antérieur reporté		194 812,17 €	194 812,17 €
	Opérations non budgétaires			- €
	Solde global d'exécution	*2 889 843,91 €*	*3 229 945,33 €*	*340 101,42 €*
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement	*4 147 200,00 €*	*2 758 511,00 €*	- 1 388 689,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*11 952 387,39 €*	*14 119 374,59 €*	*2 166 987,20 €*

Le budget annexe assainissement

L'exécution du budget annexe assainissement y compris les reports et les restes à réaliser est arrêtée à la somme de 1.972.396,49 € en recettes et 2.164.514,07 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 550.541,37 € en recettes et 807.101,01 € en dépenses et dégagent **un résultat excédentaire de la section de 256.559,64 €**.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 895.514,06 € et les dépenses à 1.191.769,12 € **soit un résultat déficitaire de 296.255,06 €.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est excédentaire de 192.117,58 €.**

Compte Financier Unique Budget annexe assainissement		**Dépenses**	**Recettes**	**Solde (+ ou-)**
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	550 541,37 €	807 101,01 €	256 559,64 €
	Résultats antérieurs reportés			- €
	Résultat à affecter	*550 541,37 €*	*807 101,01 €*	256 559,64 €

Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	953 775,29 €	895 514,06 €	- 58 261,23 €
	Solde antérieur reporté	237 993,83 €		- 237 993,83 €
	Solde global d'exécution	*1 191 769,12 €*	*895 514,06 €*	- 296 255,06 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement	*230 086,00 €*	*461 899,00 €*	231 813,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*1 972 396,49 €*	*2 164 514,07 €*	*192 117,58 €*

Le budget annexe eau affermée

L'exécution du budget annexe eau affermée y compris les reports et les restes à réaliser est arrêtée à la somme de 9.316.951,08 € en recettes et e8.530.325,67 €en dépenses

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 943.381,67 € en recettes et 159.675,87 € en dépenses et dégagent **un résultat excédentaire de la section de 783.705,80 €.**

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 6.168.176,41 € et les dépenses à 6.191.601,80 € soit **un résultat déficitaire** de la section de **23.425,39 €.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est excédentaire de 786.625,41 €.**

Compte Financier Unique Budget annexe eau affermée		**Dépenses**	**Recettes**	**Solde (+ ou-)**
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	159 675,87 €	233 305,53 €	73 629,66 €
	Résultats antérieurs reportés		710 076,14 €	710 076,14 €
	Résultat à affecter	*159 675,87 €*	*943 381,67 €*	783 705,80 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	6 115 009,87 €	6 168 176,41 €	53 166,54 €
	Solde antérieur reporté	76 591,93 €		- 76 591,93 €
	Solde global d'exécution	*6 191 601,80 €*	*6 168 176,41 €*	- 23 425,39 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement	*2 179 048,00 €*	*2 205 393,00 €*	26 345,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*8 530 325,67 €*	*9 316 951,08 €*	*786 625,41 €*

Le budget annexe ZAC de Suippes

L'exécution du budget annexe ZAC de Suippes y compris les reports est arrêtée à la somme de 314.829,88 € en recettes et 170.458,79 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 276.641,82 € en recettes et 89.146,15 € en dépenses et dégagent **un résultat excédentaire de la section de 140.381,67 €**.
En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 38.188,06 € et les dépenses à 46.737,64 € soit **un résultat déficitaire de la section** de 8.549,58 **€.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est excédentaire de 144.371,09 €.**

Compte Financier Unique Budget annexe ZAC de Suippes		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	89 146,15 €	136 259,86 €	47 113,71 €
	Résultats antérieurs reportés		140 381,96 €	140 381,96 €
	Résultat à affecter	*89 146,15 €*	*276 641,82 €*	187 495,67 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	44 209,66 €	38 188,06 €	- 6 021,60 €
	Solde antérieur reporté	2 527,98 €		- 2 527,98 €
	Solde global d'exécution	*46 737,64 €*	*38 188,06 €*	- 8 549,58 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement	*34 575,00 €*		- 34 575,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*170 458,79 €*	*314 829,88 €*	*144 371,09 €*

Le budget annexe aménagement zone commerciale route de Reims

L'exécution du budget annexe zone commerciale route de Reims y compris les reports est arrêtée à la somme de 494.472,26 € en recettes et 513.840,78 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 247.368,52 € en recettes et 247.1368,52 € en dépenses et dégagent **un résultat de la section nul.**

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 247.103,74 € et les dépenses à 266.472,26 € soit **un résultat déficitaire** de la section de **19.368.52€.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est déficitaire de 19.368,52 €.**

Compte Financier Unique Budget annexe aménagement zone commerciale route de Reims		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	247 368,52 €	247 368,52 €	- €
	Résultats antérieurs reportés		- €	- €
	Résultat à affecter	*247 368,52 €*	*247 368,52 €*	- €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	247 368,52 €	247 103,74 €	- 264,78 €
	Solde antérieur reporté	19 103,74 €		- 19 103,74 €
	Solde global d'exécution	266 472,26 €	247 103,74 €	- 19 368,52 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement			- €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*513 840,78 €*	*494 472,26 €*	*- 19 368,52 €*

Le budget annexe aménagement zone voie de Châlons

L'exécution du budget annexe aménagement zone voie de Châlons y compris les reports est arrêtée à la somme de 1.267.558,45 € en recettes et 1.851.805,66 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 681.382,01 € en recettes et 681.382,31€ en dépenses et dégagent **un résultat excédentaire de la section de 0.30 €.**

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 586.176,14 € et les dépenses à 1.170.423,65 € soit **un résultat déficitaire de la section de 584.247,51 €.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est déficitaire de 584.247,51 €.**

Compte Financier Unique Budget annexe aménagement zone voie Chalons		**Dépenses**	**Recettes**	**Solde (+ ou-)**
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	681 382,01 €	681 382,31 €	0,30 €
	Résultats antérieurs reportés			- €
	Résultat à affecter	*681 382,01 €*	*681 382,31 €*	0,30 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	681 050,31 €	586 176,14 €	- 94 874,17 €
	Solde antérieur reporté	489 373,34 €		- 489 373,34 €
	Solde global d'exécution	*1 170 423,65 €*	*586 176,14 €*	- 584 247,51 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement			- €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*1 851 805,66 €*	*1 267 558,45 €*	*- 584 247,21 €*

Le budget annexe gestion des déchets

L'exécution du budget annexe gestion des déchets y compris les reports est arrêtée à la somme de 1.716.654,33 € en recettes et 1.338.548,72 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1.361.789,89 € en recettes et 1.235.153,34 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 126.636,55 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 308.898,44 € et les dépenses à 103.395,38 € soit **un résultat excédentaire de la section de 205.503,06 €.**

Compte tenu de ces résultats de sections, le **résultat de clôture est excédentaire de 378.105,61 €.**

Compte Financier Unique Budget annexe gestion des déchets		**Dépenses**	**Recettes**	**Solde (+ ou-)**
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice	1 235 153,34 €	1 275 765,60 €	40 612,26 €
	Résultats antérieurs reportés		86 024,29 €	86 024,29 €
	Résultat à	*1 235 153,34 €*	*1 361 789,89 €*	126 636,55 €

	affecter			
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice	103 395,38 €	72 004,95 €	- 31 390,43 €
	Solde antérieur reporté		236 893,49 €	236 893,49 €
	Solde global d'exécution	*103 395,38 €*	*308 898,44 €*	205 503,06 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	Fonctionnement			- €
	Investissement		*45 966,00 €*	45 966,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		*1 338 548,72 €*	*1 716 654,33 €*	*378 105,61 €*

Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 07 mai 2026 ;

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES siégeant sous la présidence de Monsieur François COLLART, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

1° - Donne acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes.

2° - Arrête, pour l'année 2025, les CFU dressés en collaboration par le Président de la Communauté de Communes et le Comptable public de Châlons en Champagne tels qu'exposés ci-dessus, à savoir :
- le budget principal (30300),
- le budget annexe assainissement (35200),
- le budget annexe de l'eau affermée (35500),
- le budget annexe ZAC de Suippes (35900),
- le budget annexe zone commerciale route de Reims (36300),
- le budget annexe aménagement zone voie de Châlons (36200),
- le budget annexe gestion des déchets (35400),

3° - Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

2026_43 - Affectation des résultats 2025 définitif

Conformément au CGCT, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Cependant, **il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique**, et le Conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, **procéder à la reprise anticipée de ces résultats**.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation aux budgets primitifs de la Communauté des Communes avec les restes à réaliser.

Afin de reprendre par anticipation les résultats 2025, il est nécessaire de constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche

décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Les résultats de l'exercice 2025 à affecter aux budgets 2026 se présentent comme suit :

1/Budget principal

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget principal 2025, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 3.215.574,78 €.

Considérant le besoin de financement en investissement de 1.048.587,58 € au 31 décembre 2025, intégrant un excédent de financement de 340.101,42 € et après avoir intégré les restes à réaliser déficitaires de 1.388.689 €,

Il est proposé d'affecter au budget principal de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : 1.048.587,58 €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 2.166.987,20 €.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en recette) : 340.101,42 €.

2/Budget annexe assainissement

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe assainissement 2025, de fonctionnement d'un montant de 256.559,64 €.

Considérant le besoin de financement en investissement de 64.442,06 € au 31 décembre 2025, intégrant un besoin de financement de 296.255,06 et après avoir intégré les restes à réaliser positifs de 231.813 €,

Il est proposé d'affecter au budget annexe assainissement de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : 64.442,06 €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 192.117,58 €.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en dépense) : 296.255,06 €.

3/ Budget annexe eau affermée de la région de Suippes

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget affermé de la région de Suippes 2025, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 783.705,79 €.

Considérant le déficit de financement en investissement de 2.919,61 € au 31 décembre 2025, intégrant un besoin de financement de 23.425,39 et après avoir intégré les restes à réaliser positifs de 26.345 €,

Il est proposé d'affecter au budget annexe eau affermée de la région de Suippes de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : 0 €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 783.705,79 €.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en dépense) : 23.425,39 €.

4/ Budget annexe ZAC de Suippes

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe ZAE 2025, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 187.495,67 €.

Considérant le déficit de financement en investissement au 31 décembre 2025 de 43.124,58 € intégrant un besoin de financement de 8.549,58 et après avoir intégré les restes à réaliser négatifs de 34.575 €,

Il est proposé d'affecter au budget annexe ZAC de Suippes de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : 43.124,58 €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 144.371,09 €.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en dépense) : 8.549,58 €.

5/ Budget annexe aménagement zone voie de Châlons

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe ZI voie de Châlons 2025, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 0,30 €.

Considérant les besoins de financement en investissement au 31 décembre 2025 de 584.247,51 € ;

Il est proposé d'affecter au budget annexe ZI voie de Châlons de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : 0 €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 0,30 €.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en dépense) : 584.247,21 €.

6/ Budget annexe aménagement zone commerciale route de Reims

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe ZAC route de Reims 2024, qui présente un équilibre d'un montant de 0 €.

Considérant le besoin de financement en investissement au 31 décembre 2025 de 19.368 € ;

Il est proposé d'affecter au budget annexe ZAC route de Reims de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : 0 €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 0 €.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en dépense) : 19.368,52 €.

7/ Budget annexe gestion des déchets

Après avoir approuvé le compte financier unique du budget annexe gestion des déchets 2025, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 126.636,55 €.

Considérant l'excédent de financement en investissement de 251.469,06 € au 31 décembre 2025 intégrant un excédent de financement de 205.503,06 €, après avoir intégré les restes à réaliser positifs de 45.966,66 €,

Il est proposé d'affecter au budget annexe gestion des déchets de l'exercice 2026, le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068), financement de la section d'investissement : - €.
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 126.636,55€.
- Report en section de d'investissement (ligne 001 en recette) : 205.503,06 €.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exécution de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 7 mai 2026,

CONSIDERANT que des écarts ont été constatés au vu du CFU 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE d'affecter définitivement les résultats de l'exercice 2025 aux budgets 2026 conformément à l'exposé ci-dessus.

PRECISE qu'une décision modificative sera prise afin de réajuster les écarts.

2026_44 - Désignation des délégués de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)

Mise en place en 2020, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne a pour objet, dans un souci d'harmonisation des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres, la réalisation et le suivi, dans un cadre partenarial, de programmes d'activités et/ou d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets d'urbanisme, d'aménagements, de déplacements, et de développement économique.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

Vu la délibération n°2020_75 en date du 05 novembre prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Suippes à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne.

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne.

Considérant que le nombre de membre au sein du conseil d'administration est porté à 2 délégués pour la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE de désigner les délégués auprès de l'AUDC

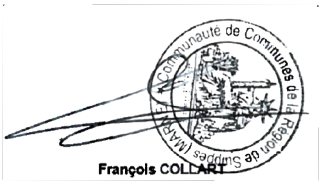
1 – François COLLART
2 – Olivier SOUDANT

Questions diverses

Informations diverses :

- Commission mobilités à prévoir rapidement
- Belle réussite de la journée des seniors du 6 mai (restitution de la labellisation CADA, repas et pièce de théâtre)
- Signature du Contrat Local de Santé le jeudi 4 juin à 14h
- Piscine : attente du retour de l'armée pour avancer dans le projet de pompe à chaleur
- Travaux de réfection des ponts en cours
- Campagne de gravillonnage
- Nouvelle organisation au sein de la médiathèque et du centre d'interprétation
- Changement des horaires de la médiathèque au 1er juillet
- Nuit des musées le 23 mai avec reconstitution historique et marché artisanal
- Réunion avec un collectif contre l'application du permis de louer du 21/05
- Information sur une possible future utilisation du droit de préemption pour la création de places de stationnement autour du siège

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 20h00.



Francois COLLART
2026.06.08 09:27:13 +0200
Ref:11148186-16814428-1-D
Signature numérique
le Président